

## Cast en justice

Publié le 29 septembre 2016 à 06h06

Modifié le 29 septembre 2016 à 06h21

image: [http://www.letelegramme.fr/auteurs/images/gwendal\\_hameury-min.png](http://www.letelegramme.fr/auteurs/images/gwendal_hameury-min.png)



Depuis plusieurs semaines, la tension était palpable entre la société Enedis (ex-ErDF) et la commune de Cast (29), qui avait voté un moratoire sur l'installation des compteurs électriques Linky sur son territoire. Ce mercredi, elle a atteint son paroxysme. Le dossier a en effet pris une tournure judiciaire.

Stupéfait. Estomaqué. Les mots manquaient au conseiller départemental Jacques Gouérou, maire de Cast, lorsqu'il a reçu ce mercredi matin, un courrier recommandé du tribunal administratif de Rennes l'informant qu'Enedis (ex-ErDF), chargée de la gestion de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France, et de l'installation des "compteurs intelligents" Linky décriés par certains, demandait à la justice l'annulation de trois décisions prises par sa commune : la première, en date du 16 juin, demandait un moratoire sur le déploiement des compteurs Linky à Cast ; la seconde, le 24 juin, refusait le déploiement du compteur sur la commune ; et la dernière, le 28 juillet, rejetait les "recours gracieux exercés" par Enedis.

"La cerise sur le gâteau, s'agace l' élu, c'est qu'on me demande aussi de verser 4.000 euros. Tant qu'à faire !"

### Le début d'une longue série ?

"Je n'ai fait que remonter les inquiétudes de mes administrés (...), en attendant le rapport de l'Anses (\*) sur les problèmes que cette technologie pourrait éventuellement engendrer, notamment sur le plan de la santé humaine. Rien de plus", se défend Jacques Gouérou. Le maire ne comprend pas que le débat se porte sur le terrain judiciaire d'autant que "Cast est couverte à 80 % en compteurs Linky : ils passent en force".

Persuadé d'être le premier d'une longue série de maires à devoir essuyer les foudres d'Enedis (d'autres communes telles que Plonévez-Porzay (29) ont aussi voté un moratoire), Jacques Gouérou ne compte pas en rester là. "J'ai saisi l'Association des maires de France. J'ai son soutien. Ces gens se disent partenaires des élus. Ils n'ont que mépris pour nous. C'est pourquoi j'ai demandé à ce que cette société ne soit pas présente (...) au carrefour des communes organisé la semaine prochaine à Brest. Elle n'a rien à y faire !". Et d'ajouter qu'il se réserve aussi le droit de donner une suite judiciaire à cette affaire. "Là, ça va trop loin ; ça dépasse l'entendement".

### A lire sur le sujet : Compteur Linky. Les arguments à charge et à décharge

Lors de la réunion de conseil de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, qui s'est tenue ce mercredi soir, les élus, "choqués par la méthode d'Enedis", ont proposé de faire voter une motion de soutien lors du prochain conseil.

### "Pas la meilleure méthode"

"Cette décision est un peu surprenante", réagit de son côté Antoine Coroller, président du syndicat départemental d'électricité du Finistère (Sdef 29), à qui les communes ont transféré la compétence distribution d'énergie. "Nous avons convenu avec Enedis qu'il n'y avait pas urgence à installer les Linky".

Et celui qui est aussi le maire de Plourin-Ploudalmézeau (29) de poursuivre : "C'est une décision d'État qui découle d'une directive européenne. Elle s'impose de fait à tout le monde. Au Sdef comme aux collectivités. Cela dit, et bien qu'il y ait des exagérations sur les méfaits supposés de ces compteurs électriques, il aurait fallu qu'Enedis soit beaucoup plus diplomate. La force n'est pas la meilleure méthode pour faire passer le Linky".

### À LIRE SUR LE SUJET Compteur Linky. Peut-on refuser l'installation ?

Didier Fleurant, directeur d'Enedis 29, ne dit pas le contraire. "Nous regrettons sincèrement d'en arriver là. L'effort pédagogique d'information, on l'a fait et on continue à le faire. Nous sommes favorables au dialogue. Mais c'est la loi. Et on applique la loi. Tout simplement".

Selon lui, le déploiement se passe bien partout. "Actuellement, nous en sommes à 1,5 million de compteurs déployés en France, dont 158.000 en Bretagne. La tendance, c'est 1.200 compteurs installés par jour. Et nous n'avons aucun problème avec les élus".

Sur les 283 communes du Finistère, les requêtes qu'Enedis a ou va lancer, "se comptent sur les doigts d'une main", précise son directeur.

*\* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*

Retrouvez **plus d'articles**

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/finistere/cast/compteur-linky-enedis-attaque-cast-en-justice-28-09-2016-11234954.php#9Bf1eDFYkqCOlvHJ.99>